Wallonie
Le Gouvernement

Le 4 février 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

7.500.000 euros pour un troisième programme de soutien au secteur du Tourisme wallon

Le Gouvernement de Wallonie a examiné en première lecture le troisième programme de soutien d'urgence, créé par la Ministre du Tourisme, Valérie De Bue, à destination des opérateurs du secteur touristique.

Ces mesures d'aide adaptées aux réalités des acteurs du secteur seront accompagnées de démarches administratives simples et rapides.

Les mesures d'aide sont au nombre de cinq et se détaillent comme suit :

- **2.107.848€ seront consacrés aux attractions touristiques** (fermées entre le 1er janvier 2021 et le 31 mars 2021). Ce soutien financier sera notamment calculé sur base du taux de fréquentation de l'attraction touristique et du nombre de jours de fermeture. Le montant minimum perçu par chaque attraction sera de 1000 €.

- **Une aide aux hébergements de tourisme social d'un montant de 913.000 €.** Celle-ci sera notamment calculée sur base du nombre de lits et du nombre de jours de fermeture.

- **Un soutien aux campings pour un montant de 2.037.937 €.** Celui-ci sera notamment calculé sur base du nombre d'emplacements et de jours de fermeture.

- **876.000 € seront octroyés aux villages de vacances.** Il s'agira d'une aide forfaitaire de 1000€ par unité de location en fonction de la période de fermeture.

- **Une aide de 1.709.900 € aux Gites et Meublés de vacances d'une capacité de plus de dix lits**. Il s'agira d'une aide forfaitaire comprise entre **2.500 € et 5.500 €.**

" *Ces nouvelles aides contribueront aux frais inhérents au maintien en état et à l'entretien des infrastructures.*" précise la Ministre du Tourisme, Valérie De Bue.

Les informations pratiques relatives à l'octroi des mesures de soutien seront accessibles prochainement sur le site **relance.tourismewallonie.be**

CONTACTS PRESSE :
Jean-Philippe Lombardi | Porte-parole de Valérie DE BUE
0479/86.05.95 – jean-philippe.lombardi@gov.wallonie.be